



BOURSE D'AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE & CULTURELLE

DISPOSITIF DE LA MUNICIPALITÉ À DESTINATION DES JEUNES VILLENAVAIS
VALABLE POUR UNE SEULE ACTIVITÉ DANS L'ANNÉE, ASSOCIATIVE OU MUNICIPALE

30 € ou 50 € de réduction annuelle sur votre adhésion !

CONDITIONS :

- ✎ Être villenavais et âgé de 5 à 21 ans
- ✎ Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1300 € et/ou disposer de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ou être sorti du système scolaire ou être en apprentissage
- ✎ Adhérer à une association éligible au dispositif ou une activité municipale : écoles de danse, musique et théâtre.

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Pôle sport, culture, loisirs,
vie associative (Gestion des salles)
Route de Léognan, complexe de la piscine
05 57 99 52 14
www.villenedornon.fr
rubrique famille-jeunesse-seniors/services-jeunesse

COMMENT S'INSCRIRE ?

Se rendre au Pôle sport culture loisirs avec les justificatifs suivants :
Attestation de l'allocation de rentrée scolaire 2020 (fournie par la CAF pour les familles qui en bénéficient),
ou **Déclaration des revenus 2019**,
ou **Copie du certificat d'apprentissage**
et tout document justifiant de la situation du bénéficiaire.

Activité dans une association :

Vérifier avec le service que l'association est éligible au dispositif. Remise des coupons, en fonction de votre QF, à remettre à l'association qui, lors de l'inscription, le déduira de votre cotisation.

Activité municipale :

La réduction en fonction de votre QF est faite directement sur votre compte lors de votre inscription à la direction d'Ornon